Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260605-DEL2026_43-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 14h00 sous la présidence de Monsieur Serge WLODARCZAK,

Nombre de membres en exercice : **23**

Présents : **17**

Absents : **2**

Procuration : **4**

Votants : **21**

Présents : Serge WLODARCZAK, Vanessa CHAUMONT, Benoit RIGAUD, Martine LE DOARE, Hélène ASSENS, Claude CHARLES, Patrick GUINAMANT, Mathilde CORBOLIOU, Françoise DOHER, Dominique LE STRAT, Anne TROUSSEL-COUPEL, Philippe LEGER, Marie-José YVINEC, Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ (à partir de 14h25), Laurène PASQUIER, Jean-François JAOUEN,

Absents : Dominique AYMARD donne procuration à Martine LE DOARE, Nathalie GRADELET donne procuration à Patrick GUINAMANT, Noémie LE DRU donne pouvoir à Benoît RIGAUD, Joffrey CASTEL donne procuration à Nathalie BERNARD, Erwan COMTE, Martial LAIRAN

Secrétaire de séance : Martine LE DOARE

2026-043 : Budget primitif 2026 – Lotissement Croas ar scrill : Rectificatif

Exposé des motifs

La délibération du budget annexe primitif 2026 « Lotissement Croas ar scrill » présentait une erreur de plume au niveau de l'article 7015 – Vente de terrains.

En effet, le montant indiqué se portait à 425 815,0 €, alors que les flux budgétaires transmis à la préfecture et à la trésorerie indiquaient 460 000 €.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2026-010 du conseil municipal du 12 février 2026 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissement Croas ar scrill ».
Vu l'exposé des motifs,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, rectifient la rédaction de la délibération d'adoption du budget primitif du budget annexe « Lotissement Croas ar scrill » comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		
6015	011	achats de terrain		
6045	011	achats d études		
605	011	achats de matériels, équipements		150 000,00
608	043	frais accessoires		14 299,00
6611	66	charges d'intérêt		14 299,00
658	65	charges diverses gest° courante	rompus TVA	
65822	65	Reversement excédent		
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes (sortie terrains)	460 000,00
71355	042	variation terrains aménagés	Annulat° stocks en BE	
7133	042	Variation des encours	Annulation stocks	
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stocks	
			TOTAL	638 598,00

RECETTES

article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		
7015	70	Ventes de terrains aménagés		460 000,00
757341	75	subventions exceptionnelles		
796	043	Transfert de charges financières		14 299,00
791	043	Transfert de charges gestion courante		-
				-
60315	042	variation terrains à aménager	intégration lots achevés	-
7133	042	Variation des encours	intégration lots achevés	-
71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	164 299,00
758	75	rompus TVA	produits diverses gest° courante	
			TOTAL	638 598,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

article		intitulé	observations	montant
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		
3351	040	terrains à aménager	constatation stock final	
3354	040	Etudes	constatation stock final	
3355	040	travaux en cours	constatation stock final	
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	164 299,00
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-
1641	16	Remboursement Emprunts		
1687	16	Remboursement avance BP		
			TOTAL	164 299,00

RECETTES

article		intitulé	observations	montant
001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
1641	16	emprunts en euros		
168748	16	Avance BP		
3555	040	terrains aménagés	Ventes (sortie terrains)	460 000,00
3555	040	travaux aménagés	Annulation stocks	-
3351	040	terrains à aménager	Annulation stocks	
3354	040	Etudes	Annulation stocks	
3355	040	travaux en cours	Annulation stocks	
315	040	terrains à aménager	Annulation stocks	-
			TOTAL	460 000,00

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260605-DEL2026_43-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Serge WLODARCZAK

Monsieur le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*